



**RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC
DE MASKINONGÉ**
222, chemin des Dalles
Saint-Etienne-des-Grès (QC) G0X 2P0
TÉLÉPHONE (819) 268-6797

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE :

**SAINT-PAULIN, CHARETTE, SAINT-BONIFACE, SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
ET SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

AVIS PUBLIC vous est donné que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, lors de la séance extraordinaire tenue le 27 juin 2023, a adopté le règlement numéro 2023-009 ayant comme titre : Règlement décrétant une dépense de 287 364\$ et un emprunt de 287 364\$.

Ce règlement d'emprunt a pour objet l'achat d'appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) pour un montant de 287 364\$ et remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca

Le règlement numéro 2023-009 peut être consulté au bureau de la Régie, situé au 222, chemin des Dalles à Saint-Etienne-des-Grès, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 15h.

Donné à Saint-Etienne-des-Grès, le 28 juin 2023.

Isabelle Plante

Isabelle Plante
Directrice générale et greffière-trésorière